

de BUT BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier (e) s
Conseiller (e) s
de Santé



BULLETIN ACADEMIQUE Juin 2020

Cette année 2019-2020 arrive à son terme et quelle année !

Après les grandes et nombreuses mobilisations pour les retraites, la crise sanitaire nous a confiné-e-s chez nous. Chacun-e a vécu ce confinement avec plus ou moins de facilité. Le SNICS-FSU a dénoncé qu'aucun accompagnement n'ait été organisé pour maintenir nos missions d'accueil, d'écoute et de suivi des élèves, alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, alors que les dangers de violences intra familiale et de décrochage scolaire étaient identifiés. Il a fallu que seul-e, chacun et chacune d'entre nous s'organise.

Et que dire du déconfinement ? Pas de matériels de protections fournis par le rectorat, tout était de la responsabilité des chefs d'établissement, le SNICS-FSU présent en CTA et CHSCT l'a dénoncé.

Le SNICS-FSU a déjà demandé lors de la CAPA du 12 juin, un bilan de cette crise afin de préparer la rentrée et une éventuelle 2ème vague. L'administration nous répond qu'il est trop tôt. Trop tôt pour préparer la rentrée de septembre qui non seulement s'annonce avec des interrogations quant à l'évolution de l'épidémie et du protocole sanitaire, mais aussi avec une crise sociale sans précédent qui aura forcément des conséquences sur nos élèves et étudiants. Qui sera en 1ère ligne pour les accueillir ?

Nous pouvons douter, malgré le discours officiel, que la santé soit une priorité pour notre gouvernement. Il suffit de voir les milliards dépensés pour l'industrie automobile et aéronautique, et les millions consentis du bout des lèvres aux hospitaliers malgré les promesses énoncées pendant le confinement. La FSU, a déposé un préavis de grève pour les journées de manifestations des hospitaliers des 16 et 30 juin. Elle s'est aussi associée à 16 associations et organisations syndicales, pour lancer une pétition « plus jamais ça, signons pour le jour d'après ».

L'actualité de la rentrée 2020 ce sera aussi, le projet d'externaliser la santé à l'école qui s'inscrit dans la loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration). La crise n'a pas mis un coup d'arrêt à ce projet. Il suffit de lire le rapport de la cour des comptes pour s'en persuader. Encore une fois il faudra se mobiliser pour nos missions, et les élèves.

En décembre 2020 aura lieu à Angers le congrès national du SNICS. C'est un moment syndical fort puisqu'y sont discutés et votés les mandats que le SNICS-FSU portera pour les prochaines années. Un congrès académique aura lieu pour le préparer.

La CAPA promotion s'est tenue le 12 juin 2020, vous pourrez lire la déclaration préalable et le compte rendu dans cette publication. Toutes les collègues promues et titularisées ont été prévenues par les commissaires paritaires. Il s'agit de la dernière CAPA promotion qui se tient en présence des représentants élus des personnels.

Et pour la 1ère fois le mouvement infirmier s'est tenu sans CAPA du fait de la réforme de la Fonction Publique. En groupe de travail et en CTA, le SNICS-FSU avait dénoncé les nouvelles lignes directrices de gestions choisies par l'administration, anticipant déjà les problèmes rencontrés aujourd'hui. Dès le début du mouvement nous avons été sollicités par les collègues devant les incohérences et les risques de non-respect de leur droit à muter. A chaque fois le SNICS-FSU a alerté l'administration.

A l'annonce des résultats de nombreuses questions nous sont remontées, et le nombre de recours prouve que ce mouvement interroge. Le SNICS-FSU dénonce le manque de cohérence et de lisibilité. Les commissaires paritaires du SNICS-FSU, ont fait un courrier dans ce sens, au recteur, et accompagneront les collègues qui auront mandaté le SNICS-FSU.

Toute l'équipe du BA vous souhaite de très bonnes vacances, prenez soin de vous.

A RETENIR

Congrès académique :

Date à définir

SOMMAIRE

Page 2 : Les membres du bureau. Pétition #le jour d'après

Page 3 et 4: DP Capa 12 juin

Page 5 et page 6 : compte-rendu CAPA 12 juin

Page 7 et 8: courrier recteur

Page 9 : bulletin de syndicalisation

Le Bureau académique

Secrétaire académique **Cécile GUENNEC**

Collège Marcel Pagnol - 56240
PLOUAY

Tel pro : 02 97 33 32 33

Tel perso : 06 61 41 01 22

snicsfsu.rennes@gamil.com

Trésorière académique **Colette DUVIGNEAU**

Collège E Guillevic - 22 Ploeuq-sur-Lié
06 32 15 53 73

colette.tresrennes@laposte.net

Patricia DESBOIS

Lycée Rabelais - 22 Saint Briec

Tél: 02.96.68.32.88

06.81.26.77.50

snicsfsu.cotesdarmor@gmail.com

Benoit FAUTRAD

Lycée Jean Guéhenno – 56 VANNES

Tél: 02 97 43 76 18.

Tel perso : 06 73 45 24 79

snics_morbihan@laposte.net

Isabelle MUSSEAU

Collège Pensivy - 29140 ROSPORDEN

Tel pro : 02 98 66 95 70

Tel perso : 02 98 50 54 58

isabelle.musseau@wanadoo.fr

Autres membres du bureau

Sylvie BENECH 22

Véronique MOREAU 29

Sylvie MARREC 29

Isabelle DUCHEMIN 35

Cécile ROMER 35

Roselyne DEFFEIN 56

Laurence FRAJDENBERG 56

Brigitte LE PARC 56

Plus jamais ça, signons pour le jour d'après

16 associations et syndicats, dont la FSU, lancent une pétition pour un Jour d'Après écologique, féministe et social !

Signez la pétition : <https://france.attac.org/se-mobiliser/que-faire-face-au-coronavirus/article/petition-plus-jamais-ca-signons-pour-le-jour-d-apres>

Face à l'urgence sanitaire, des mesures de rupture sont nécessaires. A la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de prendre immédiatement 4 mesures :

L'arrêt immédiat des activités non indispensables pour faire face à l'épidémie.

Les réquisitions des établissements médicaux privés et des entreprises afin de produire dans l'urgence masques, respirateurs et tout le matériel nécessaire pour sauver des vies.

La suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.

La décision de ne pas utiliser les **750 milliards d'euros de la BCE** pour alimenter les marchés financiers mais uniquement pour **financer les besoins sociaux et écologiques des populations.**

Il ne s'agit pas ensuite de relancer une économie profondément insoutenable écologiquement et socialement ! Nous demandons que s'engagent sans plus attendre des politiques publiques de long terme pour ne plus jamais revivre ça :

Un plan de **développement de tous les services publics**

Une **fiscalité bien plus juste et redistributive**, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.

Un plan de **réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services**, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

Mobilisons-nous dès maintenant et donnons-nous rendez-vous le "jour d'après" pour réinvestir les lieux publics pour **reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.**

Les 16 organisations à l'initiative de cette pétition : Action Non-Violente COP 21, Alternatiba, Attac France, CCFD Terre Solidaire, Confédération paysanne, CGT, Convergence nationale des Services Publics, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fondation Copernic, Greenpeace France, les Amis de la Terre France, Oxfam France, Reclaim Finance, Unef, Union syndicale Solidaires, 350.org.



DECLARATION PREALABLE SNICS CAPA DES INFIRMIER(E)S 12 JUIN 2020



Cette année, pour la première fois, du fait de la réforme de la fonction publique il n'y a plus de CAPA mutation. Cette CAPA est aussi la dernière puisque l'avancement ne sera plus du ressort des CAPA. la suppression des CAPA c'est la suppression pour les corps non enseignants et notamment les infirmières, d'un lieu d'échange avec l'administration. Comment alors parler de dialogue social ? Le SNICS-FSU a toujours apprécié ce temps de dialogue qui permettait de faire remonter les difficultés et questionnements du corps des infirmières. Comment l'administration envisage-t-elle de maintenir ce dialogue social ?

Le mouvement

Concernant le mouvement, même s'il n'y a pas de CAPA, le SNICS-FSU tient à vous informer que de nombreux questionnements de collègues nous sont remontés notamment avec l'information sur AMIA des avis défavorables à muter. Commissaires paritaires, élus pour défendre les droits des collègues, nous nous retrouvons démunis puisque n'ayant plus accès à aucune information.

Alors que depuis toujours le SNICS et l'administration ont travaillé ensemble pour que les mutations, temps fort de la vie professionnelle et personnelle des agents, se passent au mieux, alors qu'un double regard a permis de nombreuses fois à des collègues de muter dans le respect du droit de chacune (erreurs repérées en CAPA, dossier défendu par le SNICS et entendu par l'administration), cette réforme va à l'encontre de ce travail constructif. Le manque de visibilité engendre doute et méfiance de la part des collègues envers l'administration.

Aujourd'hui et demain, quelles sont les assurances de voir les dossiers équitablement défendus alors que chacune est invitée à « motiver » sa demande de mutation ?

Puisque nous ne pouvons plus nous exprimer en CAPA, un courrier a été envoyé au recteur l'alertant sur la situation particulière des mutations du corps des infirmières.

En effet, les mutations infirmières sont limitées puisqu'il y a peu d'emploi infirmier par EPLE et les nouvelles règles de mutations donnent la sensation que tout est fait pour limiter le mouvement :

- Ancienneté contrainte à 3 ans,
- Ancienneté internat valorisée qu'au bout de 5 ans
- Suppression de droit à muter pour rapprochement de conjoint si la distance est supérieure à 30km.

Toutes ces nouvelles mesures réduisent l'offre de mutation mais risquent aussi de voir nettement augmenter les refus de collègues reçues concours d'intégrer l'académie.

Titularisation:

Une collègue listée comme titularisable à la CAPA 2019, a découvert en mars de cette année que sa titularisation n'était pas effective. Cette décision avait été prise de façon arbitraire sans en avertir les commissaires paritaires.

La situation a été régularisée mais le SNICS FSU dénonce le non-respect du droit et s'inquiète légitimement de la gestion des dossiers des infirmières.

Promotions

Le taux défini pour les promotions permet l'accès de 12 collègues en classe supérieure et de 11 collègues en hors classe. Le SNICS déplore ces ratios qui restent particulièrement bas, alors que des engagements avaient été obtenus par la profession, à la suite d'importantes mobilisations.

Le SNICS demande que les collègues en arrêt maladie bénéficient de leur promotion afin de ne pas subir la double peine de la maladie et d'un retard dans l'évolution de leur carrière.

Les missions :

En janvier 2020, le 1^{er} ministre invitait les préfets à réfléchir à une organisation de la santé à l'école au niveau départemental.

En mai 2020 sort un rapport de la cour des comptes allant dans ce sens alors que nous sommes en pleine crise sanitaire.

Ces visions nient les missions des infirmières de l'EN, leur place dans la réussite scolaire des élèves, et surtout la voix des élèves qui s'expriment à travers les 18 millions de consultations infirmières faites à leur demande (chiffres nationaux puisque nous ne connaissons pas le nombre de consultations infirmières dans notre académie)

Lors de cette crise sanitaire que nous venons de vivre, les infirmières n'ont eu aucun accompagnement ni équipement spécifique pour qu'elles continuent leurs missions, d'accueil, d'écoute et de conseils en santé auprès des élèves, alors que nous étions dans une crise sanitaire, sociale et pédagogique sans précédent (risques de violences intra familiale, chômage, décrochage scolaire ...). Les seules injonctions étaient de s'inscrire à la réserve sanitaire.

Mais les infirmières conscientes de leurs missions ont mis d'elles-mêmes, des actions en place via le télétravail: elles sont restées en lien avec les CE, les équipes éducatives et pédagogiques, ont participé à des cellules de suivi en visio conférence, ont contacté familles et élèves et ont ainsi pu en remotiver certains. Des collègues nous ont informées qu'elles avaient fait des IP durant cette période.

Lors du déconfinement, elles ont participé activement à l'application du protocole sanitaire, en tant que conseillères techniques en santé des CE et des directeurs d'écoles.

Elles ont formé et informé les enseignants du 1er et du second degré, les accompagnant dans ce moment porteur d'énormément de questionnement. M.Le Recteur a d'ailleurs impulsé cette information-formation dans l'académie reconnaissant ainsi pleinement notre rôle de conseillère de santé auprès des CE et des directeurs d'école tel que défini dans nos missions.

Dans les collèges et lycées, les infirmières sont passées dans les classes pour écouter les élèves, et les accompagner lors de ce retour à l'école.

Nous regrettons que la sécurité des collègues n'ait pas été une gestion académique mais laissé à la seule responsabilité des CE. De nombreuses collègues ont repris leur travail avec des masques grands publics inadaptés à leurs missions. La FSU l'a dénoncé en CHSCTA. Certes des masques FFP2 sont arrivés dans certains établissements mais leur utilisation n'est pas adaptée aux soins courants contrairement aux masques chirurgicaux.

Puisque Monsieur Le recteur reconnaît la place des infirmières dans la crise que nous venons de vivre, le SNICS-FSU demande que les infirmières de l'académie bénéficient toutes de la prime COVID-19.

Le SNICS-FSU demande aussi

- l'application dans l'académie de Rennes des textes de 2015
- la présentation des statistiques infirmières académiques (ce qui n'a jamais été fait) en CTA
- Un bilan de la mise en place du service sanitaire dans l'académie.

Enfin, nous souhaitons connaître l'état d'avancé du dossier NBI-Handicap.



Compte-rendu CAPA-PROMOTION du 12 juin 2020 (Visio-conférence)

Présents pour l'administration :

Mme Rault, M. Buan, Mme Visseloup, Mme Jousseau.

M. Malenfant, Mme Pavageau, M. Rohon

Représentants des personnels :

Elus SNICS : Mme Guennec, Mme Desbois, M. Fautrad, Mme Moreau, Mme Romer, Mme Hubert,

Mme Frajdenberg, Mme Marrec

Elue SNIES : Mme Brunet

Ordre du jour :

PV de la séance du 11 juin 2019.

Situation de titularisation des collègues stagiaires.

Déclaration préalable :

SNICS-FSU : Lecture de la déclaration préalable.

SNIES pas de déclaration préalable.

Réponses de Mme Rault :

- Certains points relèvent de la politique nationale de la transformation de la Fonction Publique, le rectorat ne peut que l'appliquer, mais le dialogue social sera encore présent, sous d'autres formes et il y aura des capa pour d'autres sujets.

D'ailleurs durant la période de crise, le rectorat est resté en lien avec les syndicats en réunissant régulièrement le CTA, le CHSCTA et les CHSCTD. Mme Rault rappelle qu'il y a eu des CHSCTA presque toutes les semaines et il y en aura un le 1^{er} juillet.

- Mme Rault se dit surprise d'entendre parler d'injonction pour s'inscrire à la réserve sanitaire sur l'académie de Rennes, car il n'y a eu aucune injonction ni réquisition. L'objectif était de répondre aux questions posées par les infirmières qui souhaitaient se porter volontaires, de les accompagner.

Le SNICS répond que c'était le ressenti des collègues, du fait qu'il y ait eu 3 mails successifs pour se porter volontaires, mais parallèlement à cela, aucun support, aucun accompagnement ne leur a été apporté pour l'exercice des missions à l'EN en distanciel. Les infirmières ont continué leur travail auprès des élèves sans aide.

Mme Rault se dit désolée si ça a été pris de cette façon, mais ce n'était pas l'intention. Elle vérifiera le contenu des mails.

- S'agissant des statistiques académiques, elle n'est pas opposée à communiquer des statistiques, elle nous demande de préciser quels chiffres statistiques nous voulons...

- A notre question sur la NBI Handicap, le rectorat interroge régulièrement le ministère. Cette question est toujours à l'arbitrage.

- A notre question sur les masques chirurgicaux, la réponse que nous avons eu concernait les masques FFP2 :

Il s'agissait de décisions interministérielles et non de l'EN. En fonction des besoins et des ressources du pays, les masques FFP2 étaient réservés aux personnels soignants les plus exposés.

Le recteur est intervenu auprès de l'ARS mais la réponse a été négative. Mme Rault rappelle que cette question a largement été abordée en CHSCTA.

- Mme Rault ajoute que personne n'était préparé à cette crise, chacun a fait au mieux pour assurer ses missions. Un enseignement sera à tirer de cette crise, afin d'être plus opérationnel s'il devait en arriver une autre.

La crise sanitaire actuelle n'est pas terminée et il est trop tôt pour en faire le bilan.

CAPA titularisation :

- PV de la CAPA du 1/06/2019

Demande de modifications :

Mme Guennec signale qu'elle n'était pas présente. Elle sera excusée.

Il manque les pièces annexes : les représentants de la commission de réforme et les déclarations préalables. Elles seront ajoutées.

Vote : 10 pour. Approuvé

- Proposition de titularisation.

7 reçues concours 2019 et 1 reçue concours 2018 (qui était à 50 % l'année dernière).

Vote pour les titularisations : 10 pour

Question du SNICS-FSU : Comment va se passer le concours cette année ?

Réponse : Rien n'est encore arrêté, le lieu, le jury, le calendrier, et ce dans le respect du protocole sanitaire.

CAPA restreinte - promotion Classe Supérieure :

Présents pour l'administration :

Mme Rault, , Mme Jousseume

Représentants des personnels :

Elus SNICS : Mme Guennec, Mme Romer,

Elue SNIES :Mme Brunet

Un tableau d'avancement liste les infirmier.e-s promouvables (critères d'ancienneté dans le corps des infirmiers et d'ancienneté dans le 4^e échelon de leur classe). Cette année 121 agents sont promouvables. Le ministère décide du nombre de promotions qui peuvent être accordées: 12 pour cette année.

Mme Rault rappelle qu'on ne peut pas exclure de la promotion un agent qui est en arrêt maladie et que la promotion peut ne pas être accordée si la manière de servir n'est pas satisfaisante.

Au terme de la CAPA, 12 collègues sont promu.e.s au grade d'infirmier.e de classe supérieure pour 121 agents promouvables

CAPA restreinte promotion Hors Classe :

Présents pour l'administration :

Mme Rault, , Mme Jousseume

Représentants des personnels :

Elus SNICS : Mme Desbois Mme Frajdenberg,

Mme Rault précise que le passage en Hors Classe tient compte de la valeur professionnelle sur toute la carrière, l'agent doit être remarquable, L'ancienneté est le second critère.

Elle rappelle qu'on ne peut pas exclure du passage en hors classe une personne du fait de son état de santé, un agent en arrêt de travail peut être donc être promu. Pour tout agent l'avis du chef d'établissement est requis pour évaluer la valeur professionnelle de l'agent (manière de servir) et son expérience requise.

Le SNICS-FSU interpelle l'administration quant au refus de promotion d'une collègue qui part à la retraite au 1^{er} septembre 2020. Mme Rault nous informe que pour qu'une promotion ait une répercussion sur la retraite, il faut l'avoir obtenue depuis 6 mois et qu'après contact pris avec la collègue concernée, cette dernière maintient la date de son départ à la retraite au 1^{er} septembre.

11 infirmières ont été promu.e-s sur 108 promouvables



Mme Guennec Cécile
Secrétaire Académique du SNICS-FSU

cecile.guennec@ac-rennes.fr

Monsieur le Recteur de l'académie de
Rennes
Rectorat
96, rue d'Antrain
CS10503
35705 Rennes Cédex 7

Le 10 juin 2020

Monsieur Le Recteur,

Le mouvement infirmier est en cours. Les collègues interpellent le SNICS-FSU concernant l'incompréhension de la prise en charge de leurs dossiers.

Représentants du personnel, élus, nous nous retrouvons en difficulté pour répondre à leurs questionnements, c'est pourquoi nous souhaitons connaître les étapes de la prise en charge d'un dossier de mutation dans l'académie. En effet, des discordances entre les directives ministérielles (BO spécial n°10 du 14 novembre 2019), les directives académiques (courrier du 02 mars 2020) et le traitement des dossiers nous sont remontées. Après consultation sur AMIA de leur avis défavorable émis par vos services, les collègues ont interpellé la DIPATE qui les a informés que « dans un souci de continuité de service public, une stabilité sur poste de trois ans est requise, et que les avis défavorables émis sont tous pour ce motif (circulaire du 02 mars 2020 page 5). Elles ont été informées par Mme Jousseau que « **de ce fait la mutation ne pourra être accordée** ».

Or, si une stabilité de poste de 3 ans est requise dans l'académie, elle ne peut aller à l'encontre du BO ministériel "les éventuels avis défavorables.....devront être motivés, **la faible ancienneté dans le poste ne pouvant constituer à elle seule un motif de refus** de départ en mobilité". Il est d'ailleurs noté dans la circulaire académique "une stabilité sur poste de 3 ans est requise sauf situation particulière; **ces dernières faisant l'objet d'un examen particulier** notamment lorsqu'elles relèvent de priorité légales".

Ce sont ces informations qui ont été données aux collègues par l'administration. A aucun moment il n'est question que l'ancienneté de moins de 3 ans entrainerait ipso facto un refus à mutation. Interpellé par le SNICS-FSU, la DIPATE nous a alors informé que les agents pouvaient « toutefois demander à lever cet avis en motivant leur demande auprès de M.Buan, au plus tard le 03 juin 2020 ». Malgré la demande du SNICS-FSU cette information n'a pas été transmise par la DIPATE aux collègues concernées.

Il y a là un manque d'équité dans le traitement des candidatures.

Nous souhaitons donc savoir si les collègues ayant un avis défavorable sont de facto écartés du mouvement ou si, comme cela s'est fait jusqu'à présent, leur situation pourra être étudiée en fin de CAPA, au vu des postes restants disponibles.

Le SNICS FSU souhaite aussi vous alerter sur la situation particulière des mutations du corps des infirmières : les mutations sont limitées du fait du nombre restreint de poste (moins d'un par EPLE).

Alors que l'ancien barème avaient été fait pour favoriser le maximum de mutations, les nouvelles règles donnent le sentiment que tout est fait pour limiter le mouvement :

- Ancienneté contrainte à 3 ans,
- Ancienneté internat valorisée qu'au bout de 5 ans
- Suppression de droit à muter pour rapprochement de conjoint si la distance est supérieure à 30km.

Toutes ces nouvelles mesures réduisent l'offre de mutation mais risquent aussi de voir augmenter les refus des collègues reçues concours d'intégrer l'académie.

Les commissaires paritaires ne pouvant plus certifier du respect du droit des collègues, il est indispensable que tout soit fait pour garantir le droit des agents à un traitement équitable lors de l'examen des demandes de mutation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations respectueuses.

Mme Guennec



Mme Cécile Guennec
Secrétaire Académique SNICS-FSU
Commissaire Paritaire
cecile.guennec@ac-rennes.fr

Monsieur le Recteur de
l'académie de Rennes
Rectorat
96, rue d'Antrain
CS10503
35705 Rennes Cédex 7

Le 26 juin 2020

Monsieur Le Recteur,

La réforme de la fonction publique a écarté les commissaires paritaires du mouvement des personnels. Les commissaires paritaires du SNICS-FSU, élus majoritaires, tiennent à vous informer des questions qui sont remontées par les collègues.

Depuis toujours le SNICS-FSU et l'administration ont travaillé ensemble pour que les mutations, temps fort de la vie professionnelle et personnelle des agents se fassent dans le respect du droit. Aujourd'hui les questions restées en suspens abîment la confiance entre le personnel infirmier et l'administration.

Fort de leur expertise dans le mouvement infirmier, les commissaires paritaires du SNICS-FSU vous avaient alerté, par le biais du CTA, des conséquences des nouvelles lignes de gestion pour le corps particulier des infirmiers (peu de poste, astreinte poste internat...) ainsi que sur les conséquences d'une non-priorisation des collègues bénéficiant d'une mesure de carte scolaire. L'administration nous avait assuré que les collègues concernées seraient accompagnées.

Dans un courrier daté du 10 juin et lors de la CAPA promotion du 12 juin dernier, nous vous avons fait part des interrogations des collègues notamment sur le respect de leurs droits et du principe d'équité (avis défavorable empêchant la participation au mouvement, information de la possibilité de lever cet avis défavorable non transmise à toutes les collègues concernées).

Aujourd'hui de nombreuses collègues nous ont contactés et fait part de leurs doutes sur la gestion équitable de leurs vœux, notamment les collègues touchées par une mesure de carte.

En effet, alors que le courrier de mars 2020 précise que l'agent concerné par une mesure de carte bénéficie d'une priorité de réaffectation dans la ville même et sur un poste de même nature, pourquoi les collègues concernées par une mesure de carte ayant demandé des postes vacants, se sont-elles vues imposer d'élargir leurs vœux ?

Pourquoi une collègue en externat (concernée par une mesure de carte) s'est vue affectée sur un poste en internat ? Comment expliquer qu'une collègue s'est vue refuser sa mutation alors qu'elle avait un avis favorable et que le poste est toujours vacant ?

De nombreuses autres questions restent en suspens et pour la première fois, de nombreuses collègues ont décidé de faire un recours gracieux auprès de vous, M.Le Recteur. Le SNICS-FSU vous demande une attention particulière sur chaque situation.

Les commissaires paritaires du SNICS-FSU accompagneront toutes les collègues, qui le mandateront, dans leur démarche de recours.

Enfin, le SNICS FSU vous demande la tenue d'une réunion bilan sur le mouvement infirmier 2020.

Au nom des commissaires paritaires du SNICS-FSU, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes sincères salutations.

Mme Guennec



**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE
S.N.I.C.S./FSU**

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2019/2020

Académie :	Département :
Mme . M. (*) Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Date de naissance :

Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail perso :		

Adresse administrative :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail administrative :		
Numéro d'identification de l'établissement ou du service :		Externat Internat (*)

Grade :	Echelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
Date entrée Fonction Publique :		Date entrée Education nationale :	

Situation : titulaire - stagiaire - contractuel(le) - vacataire (*)	
Quotité de temps partiel :	disponibilité - retraite (*)

Je règle ma cotisation de : par chèque à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (*).
Le paiement fractionné (PF) se fera en 4 ou 6 fois à 1 mois d'intervalle. Dans ce cas, remplir le formulaire de prélèvement, au verso (date limite d'envoi du PF: en 6 fois **1^{er} janvier 2020**, PF en 4 fois **1^{er} avril 2020**).

**Ce bulletin est à envoyer à Colette Duvigneau, 22 la Boissière, 22150 Plouec sur lié
BAREME DES COTISATIONS 2019-2020**

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE A

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Infirmer(e) de classe normale										
Cotisations	104	108	113	119	127	136	141	146		
Infirmer(e) de classe supérieure										
Cotisations	119	128	136	142	147	154	159			
Infirmer(e) hors classe										
Cotisations	113	117	123	128	135	141	147	154	161	169

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE B

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Infirmer(e) de classe normale								
Cotisations	90	94	100	107	114	122	131	139
Infirmer(e) de classe supérieure								
Cotisations	121	128	134	141	145	149		

Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 60€ - Retraité(e) : 52€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué : par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon.